

TRAVAUX DU CENTRE DE RECHERCHES SÉMIOLOGIQUES

Actes de langage explicatifs

par Catherine Wülser, La Chaux-de-Fonds

No 40 - février 1982



UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

Centre de recherches sémiologiques
Avenue Clos-Brochet 30
2000 Neuchâtel (Suisse)

ACTES DE LANGAGE EXPLICATIFS

par Catherine WULSER

NO 40 - FÉVRIER 1982

Une première version de cette étude a été présentée comme mémoire pour l'obtention de la licence ès lettres. Elle a ainsi bénéficié des remarques du jury d'examen et donné lieu à des discussions avec quelques-uns des collaborateurs de notre Centre qui travaillaient alors le thème du discours explicatif^(*).

Le texte publié aujourd'hui s'inscrit dans le cadre de la recherche "Sémiologie de l'explication"^(*) et complète les trois cahiers déjà parus:

Quelques réflexions sur l'explication, no 36, février 1980,

Le discours explicatif, no 38 et no 39, septembre 1981,

ainsi que les textes réunis dans *La Revue Européenne des Sciences sociales* sous le titre

L'explication: approche sémiologique. T. XIX, 1981, no 56.

Jean-Blaise GRIZE

(*) Recherche no 1.919.0.79 financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.

1. <u>Introduction</u>	1
2. <u>Les actes explicatifs: actes de langage directs vs actes de langage indirects?</u>	3
3. <u>Quelques remarques à propos des critères énoncés par le Groupe λ-1 pour la détermination des actes explicatifs</u>	5
4. <u>Micro/macro actes explicatifs</u>	8
5. <u>Situations d'énonciation et force illocutionnaire des actes de langage explicatifs</u>	11
5.1 Explication	
5.2 Justification	
6. <u>Interactivité, explication, justification</u>	14
6.1 La notion d'interactivité	
6.2 L'explication et la justification: deux relations interactives	
6.3 Quelques remarques	
7. <u>Typologie des séquences explicatives et justificatives</u>	17
7.1 Type I	
7.2 Type II	
7.3 Assertion et relation de justification	
8. <u>Les justifications d'actes de langage</u>	20
8.1 Justification d'une valeur illocutoire	
8.2 Justification d'un acte et indication métacomunicative	
8.3 Séquences de type I: un seul énonciateur	
9. <u>Justification vs explication d'actions ou de faits</u>	23
10. <u>Nature et rôle des implicites dans les séquences de type II</u>	27
10.1 Représentation schématique de ces implicites	
10.2 Illustration	
10.3 Les implicites dans les exemples (25)-(26)	
11. <u>Présupposés "linguistique" et "discursif"</u>	32
11.1 Présupposé linguistique	
11.2 Présupposé discursif	
11.3 Remarque	
12. <u>Conclusions</u>	36
<u>Notes</u>	38
<u>Bibliographie</u>	41

1. Introduction

Il est possible, depuis les prolongements linguistiques des travaux des philosophes de l'école d'Oxford, de décrire l'énonciation d'une phrase telle que:

(1) "Il a neigé cette nuit"

en fonction de son *sens communicatif*, lequel peut être entendu comme l'*acte (de langage) effectué par un locuteur lorsqu'il énonce* (1). La détermination du type d'acte accompli repose en partie sur l'analyse des moyens linguistiques ^{/qui indiquent sa force illocutionnaire, ces marqueurs linguistiques} (les marqueurs de force illocutionnaire) sont principalement l'emploi, par le sujet énonciateur, d'un prédicat performatif au présent, le mode syntaxique de la phrase, l'ordre des mots qu'elle contient, ainsi que l'intonation sur laquelle elle est énoncée. Dans le cas de (1), et si l'on ne sait rien du contexte d'énonciation, l'emploi de l'Indicatif et le mode déclaratif indiquent l'accomplissement d'un *acte d'assertion*.

Or, sous certaines conditions, cette énonciation n'aura pas seulement valeur assertive, mais aussi *explicative* ou *justificative*, et le but de ce papier est une tentative de description des conditions d'emploi et des modes de réalisation d'un ensemble d'actes de langage regroupés ici sous l'étiquette très générale d'*actes explicatifs*.

Searle décrit la structure fondamentale des actes accomplis "par le fait de dire" par la formule $F(p)$, où "F est une variable qui prend ses valeurs parmi l'ensemble des marqueurs de force illocutionnaire", et (p) représente "des expressions qui expriment des propositions."¹⁾ Toujours selon lui, la présence dans un énoncé d'un marqueur de force illocutionnaire n'est pas suffisante à la détermination de la valeur illocutoire qu'il prendra: la prise en considération du contexte dans lequel celui-ci a été effectué s'avère nécessaire à sa description en termes d'acte de langage.

Malgré sa généralité, cette description permet de préciser

quelque peu l'enjeu du présent travail :

- 1) L'appellation d'actes de langage explicatifs laisse entendre qu'il a été **postulé** l'existence d'une "force illocutionnaire" spécifique. Celle-ci se démarque-t-elle alors de celle de l'assertion, et si oui, en quoi?
- 2) Dans quelle mesure cette force illocutionnaire est-elle inscrite dans la structure de la (ou des) phrase(s) qui, énoncées, réalisent un acte d'explication? Quels sont les éléments du contexte d'énonciation nécessaires à la production "réussie" d'un tel acte?
- 3) Les propositions (ou ensemble de propositions) réalisant les actes de langage dont il est question ici sont-elles repérables à des structures linguistiques communes; autrement dit, existe-t-il des *types d'énoncés* susceptibles de fonctionner explicativement, excluant par là la possibilité, pour d'autres types d'énoncés, de remplir cette fonction?

Une remarque concernant le point 1): parler de force illocutionnaire dans le cas de l'explication peut sembler de prime abord paradoxal. En effet, selon la définition de Ducrot, "une parole est illocutoire lorsqu'elle a pour fonction *première et immédiate* de modifier la situation des Interlocuteurs."²⁾ Or, donner une explication peut être entendu intuitivement comme *une activité discursive par laquelle est transmise une information quant à la cause, à l'origine d'un fait*. Par cet événement de discours, la situation des Interlocuteurs est modifiée *non en termes d'un changement immédiat des places qu'ils occupent l'un et l'autre, mais par rapport à un savoir qui devient commun dans le cas où l'acte est "réussi"*. En effet, une explication est une "bonne" explication (a "successful act" dans la terminologie d'Austin) non seulement lorsqu'elle indique la cause, ou fournit une raison, mais encore lorsque tendent à y disparaître les marques et les effets de l'illocution³⁾.

Dans le langage quotidien, les "bonnes" explications sont rares. Les actes d'explication, y compris ceux qui se désignent comme tels par une indication métacommunicative comportent toujours un élément de *justification*: ces actes sont des paroles informatives, mais également des paroles au travers desquelles le sujet s'affirme dans son être et son rôle de "parlant":

"Toute parole, aussi importante que ^{soit} sa valeur référentielle et informative, se formule aussi à partir d'un "qui je suis pour toi, qui tu es pour moi", et est opérante dans ce champ. L'action qu'elle engage au titre de ces enjeux se manifeste à travers ce que l'on peut appeler des actes illocutoires ou "effets de places". (FLAHAUT (78), p. 50).

Ainsi, dans les exemples analysés plus loin, on justifie en expliquant et on explique en justifiant, et ce qui est visé à travers l'acte d'expliquer est *la tendance à un certain effet*. C'est pourquoi, sous l'étiquette générale d'actes explicatifs, se regroupent deux activités discursives différenciables idéalement: l'"explication" et la "justification", mais dont certains aspects de l'une et l'autre peuvent être engagés conjointement dans la production d'une signification et participer à l'indication de la valeur dominante d'un fragment.

2. Les actes explicatifs: actes de langage directs vs actes de langage indirects?

La linguistique pragmatique établit une distinction entre actes de langage directs, ceux dont la valeur illocutoire est donnée directement par la forme même de leur énonciation, et actes de langage indirects, dont la valeur effective est dérivée ou seconde par rapport à leur valeur première ou littérale.

Le problème posé par les actes de langage indirects -comment rendre compte du "passage" de la valeur littérale de promesse à une valeur dérivée de menace dans "je serai là avant huit heures" par exemple- a donné lieu à des solutions diverses⁴⁾, dont j'indiquerai schématiquement deux traits communs essentiels.

A. Parler une langue étant une activité qui consiste "à adopter un type de comportement régi par des règles" (SEARLE (72), p. 52), des efforts ont porté sur la mise en évidence et la formalisation de principes généraux réglant les phénomènes de conversation (cf. par exemple GRICE (79) et GORDON et LAKOFF (73)).

B. Un acte de langage, pour être approprié, doit satisfaire à un certain nombre de conditions, énoncées sous forme de règles

(SEARLE (72)), et portant sur le contexte dans lequel il est effectué.

Les phénomènes d'Indirection relèvent alors de *principes généraux de conversation* (la "politesse" par exemple) et la valeur dérivée d'un acte de langage résulte de la non-observation, de l'assertion, ou de la mise en question de l'une des règles dont dépend sa valeur directe (cf. par exemple SEARLE (75)).

Considérons maintenant les deux exemples suivants :

(2) "Les téléskis fonctionnent parce qu'il a neigé cette nuit"

(3) "Il a neigé cette nuit".

(2) est marqué pour une valeur assertive par le mode déclaratif. Pour autant que l'on accepte une interprétation causale de (2) de préférence à une interprétation consécutive, le problème est alors de savoir si la valeur explicative de cette énonciation est première ou seconde par rapport à cette valeur assertive, et/ou si elle en est dérivée.

A l'inverse de ce qui se passe en (2), rien dans la forme même de (3) ne permet d'envisager une valeur explicative, première ou seconde, pour cette énonciation. Or un grand nombre d'actes explicatifs, dans les fragments fournis par le corpus utilisé plus loin, se trouvent être réalisés par des énonciations du type de (3). Ce n'est pas par un processus de dérivation à la Searle que (3) acquiert une valeur explicative, les contextes d'énonciations de (2) et de (3) pouvant être strictement identiques. L'accomplissement d'un acte explicatif, en (3), dépend d'une *condition posée sur l'environnement discursif immédiat*, à savoir le (ou les) acte(s) de langage accomplis précédemment, celui-ci pouvant être, mais pas nécessairement, une question du type "pourquoi...".

Les conditions searliennes ne permettent pas de rendre compte de l'appropriété des actes de langage qui dépendent d'une condition *co-discursive*. Pour cette raison, j'ai décidé de ne pas tenir compte de la distinction entre actes de langage directs vs indirects lorsqu'il s'agira de rendre compte des rapports qui existent entre des actes de langage tels que (2) et (3).⁵⁾

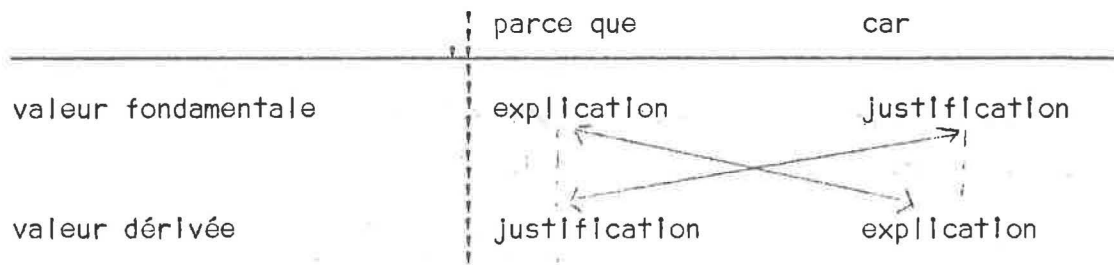
3. Quelques remarques à propos des critères énoncés par le Groupe λ-1 pour la détermination des actes explicatifs

Selon les auteurs de l'article⁶⁾, l'énonciation d'une phrase telle que "Pierre n'est pas venu parce qu'il est malade" accomplit *un seul acte de langage à valeur assertive*, valeur marquée par l'utilisation de l'indicatif.

"L'emploi d'une phrase du type (p parce que q) constitue un seul acte de parole: acte qui consiste à affirmer (ou à mettre en doute, ou à ordonner) l'existence d'un lien de cause à effet entre p et q" (p. 258).

L'explication est alors définie comme une opération effectuée sur des contenus, p et q, par un opérateur: *parce que*. Cette opération est repérable par la détermination des valeurs de vérité accordées par les deux interlocuteurs aux contenus de p et q: celui de p doit être donné, Incontesté et Incontestable, et ce de la part des deux interlocuteurs; celui de q peut être donné ou non, et c'est le lien entre p et q qui doit être présenté comme un "rapport d'information nouvelle pour que l'on puisse parler d'explication dans le cas d'une phrase du type (p parce q)" (p. 261). Si ces conditions ne sont pas remplies, la valeur de *parce que*, toujours selon les auteurs, est argumentative ou justificative; *parce que* n'opère plus sur des contenus mais sur la parole, et sa fonction est alors celle d'un "marqueur d'acte de parole": une énonciation du type (p parce que q) accomplit alors deux actes de langage successifs dont l'énonciation du deuxième a pour but de *justifier* celle du premier, de présenter un argument en faveur de sa vérité ou d'introduire une explication des motifs qui en amènent l'énonciation.

Les énoncés du type (p car q) sont définis dans l'article comme ayant pour caractéristique discursive d'accomplir "deux actes de parole": l'énonciation de p, et la justification de q de cette énonciation, justification qui se présente alors comme destinée à légitimer celle de q. Mais *car* peut également être employé pour indiquer la cause d'un fait; dans ce cas, sa valeur explicative est dérivée par rapport à sa valeur justificative. Cette dernière dérivation permet aux auteurs d'établir le tableau suivant: (p. 272)



Cependant, les critères distinctifs établis dans l'article pour la détermination des actes explicatifs vs justificatifs ne permettent pas de rendre compte des fragments discursifs utilisés pour ce travail.

En premier lieu, les énoncés de forme (p parce que q) ayant valeur explicative s'y trouvent en nombre fort restreint. Plutôt que de déduire de cette constatation qu'on n'explique pas dans ces exemples, j'ai postulé qu'on y "explique" par d'autres moyens⁷⁾. Quant aux énoncés du type (p car q) ils sont totalement absents du corpus, aussi bien "explicitement" que "justificativement", de même qu'il est extrêmement rare de les entendre dans le langage quotidien.

En second lieu, l'affirmation du lien de cause à effet, "objet de la communication explicative", est selon les auteurs de l'article marquée par l'emploi d'un opérateur: *parce que*. Cette marque explicite est l'"information nouvelle" qui permet de parler d'un acte explicatif. Or, cette marque explicite n'est le plus souvent qu'implicite. Pour prendre un exemple, une valeur communicative d'information quant à la cause de quelque chose peut être attribuée aussi bien à (5) ou (6) qu'à (7), pour autant que l'environnement discursif soit le même ((4)):

(4) L1: - "Le train est en retard!"

(5) L2: - "C'est la neige".

(6) - "Il a neigé cette nuit".

(7) - "Il est en retard parce qu'il a neigé cette nuit".

L'objet de la communication, en (5) et (6), n'est pas la restitution d'une opération de la pensée, mais l'affirmation de la *conclusion* d'un raisonnement par lequel s'établit une relation entre des faits: le retard du train et la neige tombée. Or, étant communicativement adéquates, c'est-à-dire perceptibles explicativement, des énoncia-

tions telles que (5) et (6) supposent *ce lien comme donné du seul fait de l'énonciation du résultat de l'opération d'explication*. S'il n'est pas question ici de mettre en question le statut d'opérateur de *parce que*, donc son action au niveau du contenu, je dirais cependant que ce qui *impose communicativement* des énoncés tels que (5) et (6) comme étant des "explications" n'est pas l'utilisation effective de cet opérateur, mais le *rappor*t qu'ils entretiennent avec l'acte de langage qui les précède et qui est susceptible d'avoir, entre autres valeurs illocutoires possibles celle de demande d'information quant à la cause de quelque chose⁸⁾. Dès lors, il est possible de concevoir pour *parce que* un statut de marqueur d'acte de langage explicatif, et non seulement justificatif ou argumentatif. Dans des exemples tels que (8), il indiquerait: "l'existence de liens co-textuels entre deux actes (rendus explicites par un marqueur)" (N. DE SPENGLER, (80), p. 129):

(8) "*parce qu'il a neigé cette nuit*".

Une dernière remarque concernant l'article du Groupe $\lambda-1$: ses auteurs y affirment que c'est la détermination des valeurs de vérité accordées par les deux interlocuteurs aux propositions \underline{p} et \underline{q} , dans une phrase du type (\underline{p} parce que \underline{q}), qui permet d'attribuer une valeur explicative à l'acte de langage effectué par le locuteur qui énonce une telle phrase. Soit:

(9) " \underline{p} Le train est en retard *parce qu'* \underline{q} il a neigé cette nuit".

Il faut alors que l'affirmation \underline{p} du retard du train soit un fait incontesté et donné, et ce pour les deux interlocuteurs, donc que la proposition \underline{p} soit "vraie", pour que l'acte de langage accompli en (9) soit une explication.

Or l'affirmation \underline{p} du retard du train peut être une information nouvelle pour l'interlocuteur qui a mal lu l'horaire ou mal regardé sa montre; elle peut être une information fautive, de la part de celui qui n'a pas remis la sienne à l'heure, sans que cela affecte la valeur communicative de (9): une explication a été produite.

Inversement, un consensus de la part des deux interlocuteurs sur la "vérité" du retard du train ne suffit pas à déterminer une valeur explicative pour (9): l'affirmation \underline{q} peut être une information sur la

cause d'un fait, mais elle peut également effectuer un acte de langage métacommunicatif dont l'objet est la valeur de l'acte précédant p: "Je ne porte pas un jugement négatif sur les CFF, dont la précision est légendaire, en affirmant p; il y a une "bonne" raison au retard du train..." Cette affirmation q peut à la rigueur être entendue comme une justification donnée par le locuteur pour légitimer le fait qu'il prend la parole et s'adresse à quelqu'un: énonçant (9), il fait un peu plus que de constater, il "explique"...

En conclusion de ces quelques remarques, on retiendra que:

- a) l'explication et la justification ne se réalisent pas (ou pratiquement jamais) par l'emploi, par un sujet énonciateur, d'une forme -type (p parce que q);
- b) une explication ne doit pas sa valeur uniquement au fait qu'elle exprime une opération définie de la pensée, mais aussi au fait qu'elle est une *énonciation*: le contexte et le co-discours participent à la détermination (ou à la production) d'un acte explicatif;
- c) si la partie p d'une énonciation explicative (explicitement ou implicitement de forme (p parce que q)) doit satisfaire à un certain nombre de conditions (de vérité ou autres) pour être "explicable", la partie q obéit également à des conditions qu'il s'agira de déterminer.

Autrement dit, pas plus qu'une raison ou une cause invoquée par un locuteur n'est forcément explicative (elle peut justifier, légitimer, ou fonctionner comme conséquence), un acte de langage dont le contenu propositionnel est q et qui est explicitement ou non inséré dans une structure discursive du type (p parce que q) n'est forcément un acte "qui explique".

4. M i c r o / m a c r o a c t e s e x p l i c a t i f s

Un certain nombre de fragments discursifs utilisés dans ce qui suit ont été extraits d'un corpus comprenant cinq scénarii de films thématiquement différents⁹⁾. Quelques autres ont été recueillis lors de conversations prises sur le vif.

La présence de termes tels que "pourquoi", "parce que", "comment", "en raison de", ou d'indications métacommunicatives du type "laissez-moi vous dire/vous expliquer pourquoi...", etc. ont servi de critères de sélection. D'autres fragments, par contre, ne contiennent aucunes de ces indications. Ils ont retenu mon attention non en fonction d'une procédure précise permettant de déterminer si un acte de langage est ou non explicatif (le travail dans ce cas eut été terminé) mais selon la manière intuitive et personnelle dont ils ont été perçus immédiatement. Il s'en suit que ce travail n'a la prétention ni d'être exhaustif, ni d'avoir effacé les traces du sujet qui l'énonce!

Les actes de langage sont définis par Searle (72) comme étant les "unités de base de la communication".

Or les fragments de discours qui ont été repérés ou perçus comme explicatifs-justificatifs peuvent être composés de plusieurs de ces unités. Celles-ci entretiennent alors à l'intérieur de ces fragments des relations qui forment des structures discursives dont on ne peut rendre compte de manière satisfaisante si on les considère comme des suites d'éléments juxtaposés.

A titre d'exemple, prenons les deux fragments suivants:

(10) - L1:- "Pourquoi est-ce que vous n'avez jamais répondu à ces lettres?"

L2:- "Je ne les ai jamais reçues." (JA44)

(11) L1:- "Et les édifices, comment étaient-ils, collés ou mitoyens?"

L2 M Mais comment en décider, nous? C'est une carte au 2'000ième. Un mur d'un mètre, ça donne un demi millimètre, deux murs un millimètre. Les crayons qu'on utilise ont une mine d'un millimètre d'épaisseur. Donc, il est techniquement impossible d'établir s'il s'agit d'un mur ou de deux avec les éléments dont nous disposons." (MPSV 12)

Comportant un "pourquoi", (10)-L1 est aisément identifiable comme une demande d'information quant à la cause de quelque chose. Sans entrer maintenant dans la problématique de la détermination de la valeur (explicative vs justificative) de (10)-L2, je dirais que l'acte accompli par L2 en énonçant: "Je ne les ai jamais reçues" est un acte minimal ou

micro-acte. Les énonciations minimales, quel que soit l'acte de langage qu'elles effectuent, seront par la suite appelées *occurrences*.

(11)-L1 est une demande d'Information binaire. Cette occurrence ne contient aucun élément linguistique permettant d'inférer la valeur explicative ou justificative de (11)-L2. En tant qu'acte de langage à la valeur illocutoire de demande d'Information, l'enjeu de son énonciation est l'obtention, de la part de L2, d'une réponse fournissant cette Information. La réponse, dans le cas présent, est explicative ou justificative en raison des relations qui s'établissent entre les actes de langage dont elle est composée. Notons en passant que (11)-L2, parce qu'elle est une énonciation faite par un seul locuteur *et* que sa structure discursive est explicitement du type question-réponse, met en évidence l'un des traits marquants des actes de langage explicatifs: leur caractère intrinsèquement *dialogal*.

Ces deux exemples permettent de préciser quelques points de terminologie. J'appellerai *échange* le tout formé par les énonciations de L1 et L2. Un échange est une donnée *littérale* et immédiate: deux locuteurs agissent *effectivement* dans le fragment considéré.

Le terme de *séquences* s'applique à tout couple d'éléments (occurrences ou macro-acte de langage) *qui entretiennent une relation discursive telle qu'elle participe à l'attribution d'une valeur dominante (explicative, justificative ou autre) pour un fragment*. Il s'en suit qu'un échange discursif peut former une séquence explicative-justificative: c'est le cas de l'exemple (10). Dans (11) par contre, la séquence n'est pas un échange: un seul locuteur effectue les actes de langage dont elle est composée.

Les énonciations dont il est question dans ce papier que leur valeur dominante soit explicative ou justificative⁽¹⁰⁾, sont toujours des séquences: comme telles, et à l'inverse des conclusions du Groupe $\lambda-1$, elles sont toujours *composées de deux actes de langage*.

5. Situation d'énonciation et force illocutionnaire des actes de langage explicatifs

5. L'enjeu communicatif commun à toute énonciation peut être défini de manière générale comme l'intention d'un locuteur d'influencer les opinions et/ou les actes futurs, langagiers ou non, de la personne pour qui cette énonciation est produite. Les actes de langage effectués par ce locuteur le sont alors dans le but de transmettre cette intention.

Searle, (in SEARLE (72)), analyse les types d'actes illocutionnaires en termes de conditions d'appropriété. Ces conditions sont, à l'exception de la condition de contenu propositionnel, les conditions textuelles auxquelles un acte de langage doit satisfaire pour être approprié.

Ce qui va suivre ne prétend pas décrire exhaustivement le contexte situationnel d'un acte ou d'un macro-acte de langage explicatif, en partie parce que l'analyse des conditions de productions et de recevabilité de tels discours dépasse le cadre somme toute restreint des conditions searliennes¹¹⁾. De plus, la valeur explicative d'une énonciation n'est due qu'en partie au contexte situationnel dans lequel elle est produite, cette énonciation référant toujours, explicitement ou implicitement, à son environnement discursif; par là, elle dépend de conditions non seulement contextuelles mais *co-discursives*. Dans la suite du travail, l'accent a été mis sur ces liens co-discursifs, et sur le fonctionnement interne des séquences; c'est pourquoi les indications qui vont suivre sur les propriétés du contexte situationnel sont très schématiques: elles ne font qu'explicitier un certain nombre des présupposés de l'analyse tentée ici.

5.1 Explication: la situation de communication met en jeu deux interlocuteurs qui sont dans, ou ont accepté, un rapport interpersonnel tel que l'un d'entre eux est censé "savoir" quelque chose que l'autre est censé "ignorer". Cette première distinction me permet d'écartier de l'analyse les explications qui ne sont que des redites: celles que fournit un étudiant à un examen par exemple. Que celui qui est censé savoir "sache" vraiment ou non, il est effectivement dans la position du

"maître"; de même l'"ignorance" de son interlocuteur peut être réelle ou non, celui-ci n'en reste pas moins à la place du "disciple": "le discours explicatif se présente comme un discours d'autorité. Ce qui est expliqué est reconnu comme ce qui peut et doit être expliqué. Les moyens de l'explication (les informations fournies, leur agencement) sont reconnus comme adéquats. Dans une interaction verbale concrète cela implique que les rapports de forces entre locuteurs soient tels que les interlocuteurs ne puissent mettre en question l'autorité de celui qui explique ou que si théoriquement ils peuvent le faire (en raison de leur propre savoir, de leur position sociale, etc.), ils ne le font pas pratiquement." (Cf. M. EBEL (81), pp. 26-27).

a) L'explication peut être demandée ou non; dans le cas où elle est *demandée*, elle peut l'être directement ou indirectement; c'est pourquoi je dirais que l'acte de langage effectué par le locuteur qui produit cette demande doit être susceptible d'avoir, entre autres valeurs illocutoires possibles, celle de demande d'information quant à la cause de, et qu'il doit être interprétable comme tel par celui à qui il s'adresse. Un locuteur qui "demande" est supposé (cf. les conditions contextuelles de Searle (72), p. 108) préférer l'accomplissement de l'acte demandé à son non-accomplissement, cette condition permet alors d'écartier les demandes d'explication produites dans le but d'embarrasser l'interlocuteur en montrant son ignorance, acte dont la valeur illocutoire et l'effet perlocutoire sont alors sensiblement différents. Lorsqu'il accomplit une demande d'explication, le locuteur présuppose, de plus, à tort ou à raison:

- qu'il existe une cause, une raison qui permettent de rendre compte du phénomène dont il est question,
- et que son interlocuteur connaît cette cause, et est à même d'établir entre deux choses un lien de cause à effet.

b) Si l'explication n'est *pas* demandée, explicitement ou implicitement, le locuteur accomplit deux actes de langage dont le thème du premier est supposé être l'objet d'une interrogation de la part d'un interlocuteur; cette supposition peut même devenir une "imposition", à l'instar de ce qui se passe dans une situation scolaire. L'énonciation

de ces deux actes de langage, qui entretiennent un rapport sur lequel je reviendrai plus tard, (rapport qui est le même lorsque l'explication est demandée), produit une séquence explicative et présuppose, de la part de son locuteur et à juste titre ou non:

- qu'il n'est pas sûr que son interlocuteur "sache", c'est-à-dire "connaisse la cause de",
- qu'il croit ce qu'il dit, c'est-à-dire que l'on peut effectivement rendre compte de ce dont il est question dans son discours par une cause, et que ce qu'il présente comme "une cause de" à son interlocuteur est effectivement dans un rapport causal avec le thème du discours.

Ces quelques remarques mettent en évidence deux types de rapports d'autorité, différents mais non indépendants, que véhicule la communication explicative: celui du savoir, car celui qui explique domine son sujet et par conséquent son interlocuteur que l'explication lui soit demandée ou non, et celui de la parole: une explication demandée l'est en principe par un acte de langage dont l'effet est de mettre celui à qui il s'adresse en position de "devoir répondre"; non demandée, le locuteur qui l'énonce est à même "de faire les questions et les réponses".

5.2 Justification: l'explication et la justification peuvent être considérées comme des activités discursives essentiellement similaires par deux aspects: elles sont toutes deux réalisables ou non dans un schéma question-réponse et elles rendent compte de deux volontés de comprendre ou de faire comprendre. Mais, si l'on peut également dire des deux interlocuteurs engagés dans une séquence justificative que l'on est censé savoir quelque chose que l'autre est censé ignorer, le résultat de l'énonciation d'une telle séquence est une modification des places qu'ils occupent l'un par rapport à l'autre. En effet, l'acte entrepris en justifiant l'est à *la fois* sur les deux interlocuteurs. Dans la séquence justificative, la mise en rapport de deux "faits" (il peut s'agir d'actes de langage ou d'actions) opère la réduction d'une distance instaurée entre le fait qui doit être justifié et une norme (un "aurait dû") impliquée *par* la mise en demeure de répondre: cette séquence opère ainsi un *glissement de la raison qui "explique" à la "bonne" raison*, celle qui justifie, et au "bon droit", celui qui légitime.

L'acte entrepris par l'énonciation d'une séquence justificative l'est alors sur les deux interlocuteurs: si elle justifie le comportement ou le dire de l'un, elle instaure, ou reconnaît lorsque la justification a été explicitement ou implicitement demandée, l'autre comme repère autour duquel se fixe cette norme, du seul fait qu'elle s'adresse à lui.

Il est à noter que l'explication entretient aussi ce rapport au "justement" dit ou fait: elle n'est jamais tout à fait exempte de justification:

"l'effet de la justification est en réalité double, car en même temps qu'on fonde logiquement l'assertion du jugement explicatif, on attribue au fait expliqué une signification de normalité ou de nécessité. (Cf. M.-J. BOREL (81), pp. 48-49).

6. Interactivité, explication, justification

6.1 La notion d'interactivité. S'inspirant des travaux de Labov, Aston ((77), p. 468 sq.) rappelle que l'organisation du discours ne repose pas sur le contenu des énoncés, mais dépend des actes que réalisent ces énoncés. Cette organisation obéit à des règles "séquentielles" qui sont les conventions socio-linguistiques réglant l'acceptabilité des comportements langagiers, et "interprétatives" qui permettent de rendre compte de la valeur communicative d'un énoncé, reliant ainsi un contenu propositionnel à un acte de langage. Cette valeur assignée d'un énoncé l'est en fonction de son contexte situationnel (quels sont les rôles respectifs des participants à l'échange verbal, le topic, les systèmes de croyance? etc.), de son co-texte (quels sont les actes de langage accomplis précédemment?) et de son contenu propositionnel (que dit l'énoncé?).

On peut donc dire très schématiquement que les positions de Labov et Aston diffèrent de celle de Searle en ceci: un acte de langage n'obéit pas seulement à des conditions contextuelles ou de contenu propositionnel. Tout acte de langage, à l'exception de l'acte initial d'un échange à, en plus de sa valeur illocutoire, *une valeur interactive qui est la relation qu'il entretient avec un acte de langage accompli précédemment.* Aston propose la formule suivante pour l'interactivité (p. 483):

"Act A has the relationship R to act B, where R is the interactive value of act B."

et il établit un "test pragmatique" qui permet de déterminer cette valeur Interactive:

"What did the addresser do in performing act B which he could not have done if act A had not previously been performed?"

6.2 L'explication et la justification: deux relations Interactives. L'explication et la justification sont définies par Aston en termes de *relations interactives*: c'est la prise en considération du contexte (notion à laquelle je préfère celle, plus large, de *co-discours*) qui permet l'identification de tels actes ou macro-actes de langage.

Selon l'auteur, il faut distinguer parmi les actes que Searle regroupe dans la classe des déclaratifs au moins deux types d'actes de langage: l'assertion et la déclaration¹²⁾. En accomplissant un acte d'assertion, un locuteur affirme que quelque chose est le cas, *présupposant* la vérité de son dire, alors que par un acte de déclaration il rapporte que quelque chose est le cas et par ce rapport d'un fait, *propose* la vérité de son dire. Cette distinction opérée par Aston à l'intérieur des déclaratifs de Searle recoupe la distinction de Lyons (76) entre "modalité subjective" ("the speaker involving himself in judgement") et "modalité objective" ("recognized as existing independently of the speaker").

Un acte de langage est marqué pour sa valeur assertive non seulement par l'emploi d'un "je", mais aussi par des expressions évaluatives telles que "bon", "important", "fondamental", ou l'emploi d'un modal, ou encore par ce qu'Aston appelle des prédicats non factifs ("à mon avis", "franchement"). Les marqueurs de déclaration ("évidemment", "il ne peut être dénié que", "bien sûr") ont selon lui un statut différent en ce sens qu'en plus de leur fonction de marqueurs ils ont un rôle d'opérateur. Ce sont des:

"superordinate factive predicates, (which) play an important role in indicating value: like "as it is well known", and "studies have shown", they presuppose the factuality of their complement (...) I am arguing here (...) for a convention whereby such predicates are heard as operators." (p. 479).

La distinction entre relation explicative et relation justificative s'éta-

blit alors en fonction de la valeur illocutoire de l'acte de langage qui forme le premier "terme" d'une relation interactive.

Illustrons cette position par deux exemples:

(12) "A mon avis, Pierre est rentré, sa voiture est devant la porte"

(13) "Le train est en retard, il a neigé cette nuit".

Selon les critères d'Aston, le locuteur qui énonce (12) accomplit en A un acte d'assertion marqué comme tel par l'emploi d'un prédicat non-factif: "à mon avis". L'acte A entretient avec l'acte B une relation de justification: l'acte B justifie l'acte A, et de ce fait cet acte B réfère à l'acte A. En (13)A, le locuteur accomplit un acte de déclaration: il rapporte un fait, puis accomplit un acte B par lequel il établit la cause de ce fait. L'acte B entretient avec l'acte A une relation interactive explicative qui détermine la valeur (interactive) de l'acte B, qui réfère au fait rapporté en A. Aston propose les formules suivantes:

"EXPLICATION: act B accounts for fact reported in act A"

"JUSTIFICATION: act B accounts for act A", (p. 486)

puls il postule que, dans l'enchaînement discursif, une "explication" s'effectue uniquement par la mise en relation d'actes de langage dont le premier est une déclaration; cette déclaration peut également être une assertion rapportée dans laquelle le sujet énonciateur de l'acte et l'auteur de l'assertion réfèrent explicitement à des personnes différentes. Ces assertions rapportées sont généralement marquées par des renvois tels que: "comme le disait X", "selon Y", etc. *Les justifications, elles, n'interagissent qu'avec des assertions.*

6.3 Quelques remarques: L'analyse de Aston a le mérite, avec la notion d'interactivité, de mettre en évidence le caractère relationnel des actes de langage qui sont susceptibles d'entretenir une relation explicative ou justificative. En effet, elle impose au premier terme de la relation des valeurs illocutoires d'observation et d'assertion respectivement, excluant par-là la possibilité pour des actes de langage dont la valeur illocutoire est différente d'entretenir une relation semblable et donc de déterminer une valeur interactive "explicative" pour une occur-

rence ou un macro-acte.

Cette restriction a deux conséquences importantes.

La première, immédiatement déductible de son analyse, est que la distinction entre acte de langage explicatif et acte de langage justificatif, bien qu'elle soit basée sur d'autres critères que ceux du Groupe $\lambda-1$, n'en est pas moins nette chez Aston. Or les fragments fournis par le corpus m'ont montré, et ce de manière assez nette dans le cas où la justification ou l'explication concernent une *action*, que ces valeurs ne sont *jamais univoquement déterminées* (voir pour cela les fragments (25) et (26)).

La deuxième conséquence d'une restriction aussi forte me semble plus fâcheuse en ce sens qu'elle occulte l'un des traits distinctifs propres aux séquences explicatives, ainsi qu'à certaines séquences justificatives, à savoir *leur caractère intrinsèquement dialogal*. En effet, pour les séquences explicatives ainsi que pour *certaines* séquences justificatives, la relation interactive qui s'établit entre les actes de langage dans une séquence du type (p parce que q) n'est pas différente de celle entretenue par les éléments d'une séquence du type (pourquoi p? parce que q), *que celle-ci soit ou non un échange*. Cette propriété intrinsèque à certaines des séquences considérées fera l'objet des paragraphes suivants; c'est elle qui fonctionnera comme critère formel permettant de séparer les justifications d'acte de langage des justifications d'actions ou de faits.

7. Typologie des séquences explicatives et justificatives

Parmi les fragments fournis par le corpus, j'ai établi une première distinction¹³⁾ entre deux types séquentiels, selon le schéma discursif dans lequel ils peuvent se réaliser.

7.1 Type 1 appartiennent à ce type *les séquences composées d'actes de langage qui ne peuvent être effectués par des énonciateurs différents sans qu'il y ait modification de la relation interactive qu'ils entretiennent*, donc rupture de la valeur de la séquence.

Dans les séquences de ce type, un seul locuteur est "responsable" des deux actes de langage., et c'est dans ce type de séquences que l'on trouve les véritables justifications d'actes de langage: le deuxième acte réfère toujours, explicitement quand il est marqué par *parce que*, ou implicitement, soit à la valeur illocutoire (littérale ou dérivée) du premier, soit aux raisons qui font que le locuteur effectue cet acte de langage d'une manière indirecte plutôt que directe. Par exemple:

(14) -" _A Dépêche-toi, _B on est déjà en retard!"

L'acte B de cet exemple acquiert une valeur (Interactive) justificative de par la relation qu'il entretient avec l'acte A, mais la valeur illocutoire de la séquence reste celle du premier acte, que celui-ci soit interprété comme un ordre ou une requête. L'enjeu communicatif de l'énonciation de (14) est l'obtention, de la part de celui à qui elle s'adresse, de l'acte futur requis en A.

7.2 Type II. Ce type regroupe les séquences qui sont composées d'actes de langage qui entrent, effectivement ou potentiellement, dans un schéma discursif question-réponse et ce, sans modification de la relation interactive qui détermine la valeur (explicative ou justificative) du deuxième terme de cette relation. La responsabilité du premier acte de langage d'une séquence de ce type peut incomber à l'un ou à l'autre des interlocuteurs sans modifier la valeur Interactive du deuxième, ce qui signifie qu'une séquence de type B peut être ou non un échange. Soit:

(15) L1 -" S'il m'est arrivé à plusieurs reprises de crier "Vive l'anarchie", _B c'est en souvenir des injustices que j'ai vues commettre contre ces malheureux qu'on faisait crever de faim." (JA 12).

La relation *interactive* entre les actes A et B qui détermine la valeur justificative¹⁴⁾ de l'acte B (justification d'une action passée dont le locuteur a été l'agent) ne serait pas différente dans un échange:

(15') L1 -" _A Pourquoi avez-vous crié souvent "Vive l'anarchie"?
L2 - _B En souvenir des injustices que j'ai vues commettre contre ces malheureux qu'on faisait crever de faim"

Cette équivalence de relation Interactive ne signifie pas que la relation entre les deux interlocuteurs est la même en (15) et (15'): l'acte A, en (15') est une "demande", dont l'effet est de mettre l'inter-

locuteur en position de devoir répondre! Si l'on admet que les énoncés des séquences de type B ont une structure logique sous-jacente de forme (p parce que q) on peut alors dire, en vertu de la définition même des séquences de ce type, que la partie p est *a priori* neutre, indéterminée du point de vue du sujet qui est potentiellement l'énonciateur. La "capture" de cette place d'énonciation par l'un ou l'autre des interlocuteurs, si elle n'est pas indépendante de la situation qu'ils occupent l'un par rapport à l'autre (cf. pp. 12-13) conditionne la *valeur illocutoire* de l'acte ou du macro-acte d'explication ou de justification: en énonçant p parce que q on fait plus, illocutoirement parlant, qu'en énonçant q lorsque *pourquoi* p a été énoncé auparavant.

Dans cette catégorie de séquences entrent les explications et les justifications d'actions passées, présentes ou futures, de faits ou d'événements, de pensées ou d'opinions, ainsi que les justifications d'assertions, avec des réserves qui seront avancées au paragraphe 7.3. Seules les explications ou les justifications d'actions ont été analysées dans ce travail.

N.B. Cette distinction entre les types I et II ne signifie pas que les fragments fournis par le corpus présentent toujours un seul type séquentiel dans les relations qu'ils mettent en jeu ni que ces types de séquences soient toujours aussi nettement repérables que dans les exemples cités!

7.3 Assertion et relation de justification. Les rapports entre l'assertion et la justification me semblent moins évidents que ne l'établissent les formules de Aston. Selon lui, ce qui est justifié dans une relation interactive de justification, c'est l'acte de langage d'assertion, c'est-à-dire la valeur illocutoire du premier terme d'une telle relation.

Si tel est le cas, les séquences explicatives-justificatives dont le premier acte est une assertion appartiennent au type I. La responsabilité des deux actes de langage incombe au même énonciateur: une situation dans laquelle un interlocuteur justifierait la valeur illocutoire d'un acte de langage qui lui est adressé et dont l'enjeu est par définition de modifier la "place" qu'il occupe dans la situation d'in-

terlocution est difficilement imaginable.

Or dans les exemples fournis par le corpus, ce que l'on justifie n'est pas l'acte d'assertion, mais l'action et/ou le fait auxquels réfère le contenu propositionnel de cet acte, du fait que le sujet énonciateur est toujours plus ou moins impliqué dans cette action. Par conséquent, une séquence *assertion + acte de langage à valeur interactive justificative* appartient au *type II*.

Il existe cependant des cas limites:

(16) L1 - "J'ai le droit de vous parler, madame, parce que ^Aje suis un homme libre". (JA 39) ^B

Soit a) l'acte A est interprété comme une sorte d'exercitif, et l'acte B comme une justification de la valeur illocutoire de cet acte. L'enjeu communicatif de la séquence est alors d'imposer à l'interlocuteur une écoute par un recours au droit. Cette interprétation revient à considérer (16) comme une séquence de type I: l'action justifiée étant l'accomplissement d'un acte de langage, c'est à la valeur illocutoire de A que B réfère.

Par ailleurs, b) l'objet de la justification peut être l'action (physique) que L1 est en train de faire, et la valeur interactive de B reste justificative, que la séquence soit ou non un échange:

(16') L2 - "^APourquoi me parlez-vous?"

L1 - "^BParce que tout homme libre a droit à la parole".

Dans ce qui a été analysé ici, les relations interactives dont le premier terme est une assertion concernant des actions à expliquer ou à justifier; l'interprétation de ces séquences rejoint celle proposée en b), c'est pourquoi ces séquences appartiennent au type II.

8. Les justifications d'actes de langage

Les relations interactives prises en considération dans ce chapitre sont celles du type I (cf. 7.1, p. 17). Elles s'établissent entre deux actes de langage effectués *obligatoirement* par un seul locuteur, et dont le deuxième réfère, explicitement ou non, à la valeur illocutoire

du premier ou aux raisons qui ont amené le locuteur à effectuer ce premier acte d'une manière "directe" ou "indirecte": c'est pourquoi ces relations ont été qualifiées de "*véritables*" justifications d'actes de langage.

Dans tous nos exemples les actes qui peuvent fonctionner comme premier terme d'une telle relation appartiennent à la catégorie sémantique searlienne des exercitifs et expriment par conséquent "une tentative plus ou moins ferme du locuteur d'amener l'auditeur à faire quelque chose" (Cf. E. ROULET (76), p. 4).

8.1 Justification d'une valeur illocutoire. Parmi les relations de type I certaines justifient la valeur illocutoire d'un acte de langage en légitimant le rapport d'autorité que son accomplissement suppose entre les deux interlocuteurs.

(17) LI: A "Tu m'attends?...*Parce que* B moi aussi j'ai un rendez-vous"
(M 28)

C'est le caractère d'obligation de l'action future que l'acte impose à celui à qui il s'adresse qui se trouve motivé par "une bonne raison de": le "droit" du locuteur à accomplir cet acte et l'autorité qu'il lui confère sont rendus légitimes. L'acte de langage justifié peut être une énonciation directe ou indirecte, et la justification peut être marquée ou non par un marqueur d'acte de langage (*parce que*).

En (17) l'acte A a une valeur littérale de demande, une valeur dérivée de requête et l'acte B a une valeur interactive de justification déterminée par la relation, ici explicitement marquée par *parce que*, qu'il entretient avec l'acte A. Citons à titre d'exemple les séquences (18) et (19), où les actes A ont une valeur littérale d'ordre, et (20) qui a une valeur, littérale également d'avertissement:

(18) LI: A "Un peu moins de bruit! Il y a des malades ici". (JA 1)

(19) LI: A "Vite." B "Je ne peux pas attendre plus longtemps". (JA 4)

(20) LI: A "Faudra vous en méfier, *parce que* (moi je suis une canaille je vous l'accorde, mais) B lui c'est un type dangereux". (M 40)

8.2 Justification d'un acte et Indication métacomcommunicative.

La valeur interactive de justification d'un acte de langage peut participer à l'indication de la *valeur illocutoire de la séquence en légitimant cette valeur*:

(21) LI -" ^AJe me demande pourquoi tu perds ta salive *parce que*
_BBarbara est au courant". (FL 35)

(22) LI -" ^AEcoute, ne me crie pas après *parce que* _Bje vais te tomber dessus". (FL 37).

La séquence (21) prend une valeur dérivée d'*ordre* ("tais-toi"), en partie en raison du contexte situationnel dans lequel elle est énoncée, et qui est le même pour (22): une dispute familiale violente; mais cette valeur dérivée est également due à la relation interactive qui s'établit entre les actes A et B: l'acte B fournit une "bonne raison", une "preuve" légitimant le "tu feras bien de te taire". Dans la séquence (22), c'est une conséquence du non-accomplissement de l'acte futur requis par le locuteur qui fonctionne comme "preuve" du bien-fondé de la valeur illocutoire de la séquence: "tais-toi *sinon...*".

L'enjeu de la relation interactive de justification peut être également de fournir une *précision destinée à expliciter la valeur intentionnée* du premier acte de langage:

(23) LI -" ^AParmi tes petits copains en chômage, y en a pas un qui
serait comptable, par hasard...*parce que* _Bj'aurais du travail pour lui". (M 10)

La valeur interactive justificative de l'acte B légitime le "droit" du locuteur de mettre son interlocuteur en position de "devoir" répondre, en indiquant la manière dont cette question doit être interprétée par celui à qui elle s'adresse: "je ne suis pas en train de commettre une indiscretion ou de te "tirer les vers du nez", ma question a une "bonne raison pour origine...".

8.3 Séquences de type I: un seul énonciateur. La restriction sur l'unicité de l'énonciateur des séquences de type I ne signifie pas que la mise en relation interactive justificative des actes de langage qui les composent ne puisse être demandée par l'interlocuteur, donc que tout schéma discursif question-réponse soit exclu pour ce type de séquences:

(24) L1 - "A Ça ne t'ennule pas de l'emporter?"

L2 - B Non, non...pourquoi?

L1 - C "Un magistrat avec un bol de cerises". (JA 17)

En (24), l'acte A a une valeur littérale de demande de confirmation, et une valeur dérivée de requête dont l'enjeu est d'amener L2 à faire quelque chose (emporter un bol de cerises). La relation interactive qui s'établit entre les actes A et C détermine une valeur justificative pour C: C justifie la *forme* qu'a prise cette requête et dont la réalisation indirecte a pour "raisons" le contexte socio-culturel dans lequel elle est émise (un magistrat ne se promène pas avec un bol de cerises, donc cela pourrait ennuyer B de le faire), et également des principes de conversations qui font qu'il est plus "poli" de présenter une requête indirectement, et plus tactique de prévenir, en les énonçant sol-même, les arguments pouvant motiver un refus de l'interlocuteur ("ça pourrait m'ennuyer *parce que*,...").

Une relation interactive de justification d'acte de langage est obligatoirement le fait d'un seul locuteur; si C était produit par L2, l'acte accompli serait la justification d'un implicite: (*oui, ça m'ennule*) *parce que*..., et la séquence relèverait alors du type II. (Pour les justifications d'actes de langage "implicites", voir p. 32sq.)

9. J u s t i f i c a t i o n v s e x p l i c a t i o n d' a c t i o n o u d e f a i t

Ces relations interactives s'établissent entre des actes de langage *susceptibles de conserver leur valeur relationnelle, qu'ils se réalisent dans un schéma discursif question-réponse ou non*. Une séquence explicative même énoncée par un seul locuteur, conserve toujours la "trace" de cette possibilité; c'est pourquoi il a été dit (cf. p. 10 et p. 17) de ces séquences qu'elles sont toujours *intrinsèquement* dialogales.

Des quelques 150 séquences retenues, aucune n'est explicative ou justificative d'après les définitions et les critères d'Aston ou du Groupe λ-1. De ce fait il s'agit dans ce qui va suivre de déterminer de quelle manière une séquence *acquiert* une valeur dominante (explicati-

ve ou justificative) plutôt que de lui *assigner* une valeur unique.

Qu'on ne trouve pas, dans le corpus, de séquences explicatives parfaites ne provient pas, d'une quelconque déviance des actes de langage qui y sont effectués par rapport à des formes-types, ni d'un flou qui serait caractéristique du langage quotidien: dans les séquences considérées, des relations s'établissent entre les actes de langage et entre les "objets" (l'objet-thème du discours et l'objet-cause par lequel on rend compte de ce thème) mais aussi entre des présupposés qui sont d'ordre linguistique et discursif.

Lorsque l'objet à expliquer/justifier est une action, le degré de responsabilité ou d'implication du sujet énonciateur (ou du sujet interpellé, dans le cas où la séquence est un échange) contribue, avec d'autres moyens, à l'indication de la *valeur dominante* de la séquence¹⁵⁾. Ce degré varie selon que le sujet est *agent* ou *observateur* de l'action qui est le thème du discours; de plus, *posé* au cours du premier acte de langage de la séquence, il détermine la valeur illocutoire (directe ou indirecte). Au rôle d'observateur (degré d'implication nulle) correspond un acte d'assertion. Lorsque la séquence est un échange, ces positions déterminent des valeurs de demande d'explication/de justification. La transformation par le sujet impliqué d'une position d'agent en une position de *patient*, nous le verrons par la suite, est l'un des moyens par lesquels on peut répondre à une demande de justification par une explication, c'est-à-dire imposer comme *fait* un comportement ou une action jugés "déviants" et par conséquent soustraire (discursivement) cette action ou ce fait d'une évaluation normative.

Deux exemples. Considérons d'abord le fragment suivant:

(25) LI - "Je me suis attaqué à des enfants parce que _A la maladie _B le voulait". (JA 38)

On l'a vu, selon Aston, la valeur justificative de l'acte B serait due à la relation interactive qui s'établit entre les deux actes de langage dont est composée la séquence; cette relation serait une relation de justification du fait de la valeur (assertive) de l'acte A: l'acte B rendrait compte alors de l'acte A.

Or il est clair que dans (25) l'acte B ne rend pas compte de

la valeur illocutoire de l'acte A, mais *du fait reporté par cet acte*:

Acte A: la valeur illocutoire assertive de ce premier acte de langage pose la responsabilité du sujet-énonciateur quant à l'objet-thème du discours: par cet acte de langage l'énonciateur rend compte d'une action passée dont il a été *l'agent*.

Acte B: l'énonciateur opère au cours de cet acte une transformation de sa position: ça n'est plus lui qui a agi, mais *quelque chose qui l'a fait agir*. Il devient, au propre comme au figuré, un *patient*; son comportement n'est plus à justifier, mais en tant qu'il est *observable, susceptible* d'être expliqué.

Or, c'est cette potentialité qui produit un effet justificatif. Cet effet n'est pas dû à la seule valeur illocutoire du premier acte de langage de la séquence, mais en partie à la transformation explicite d'une valeur assertive en une valeur d'observation *et* à leur mise en rapport discursive.

Prenons un deuxième exemple:

(26) L1 - " _A Ils ont licencié 30%.

L2 - _B Pourquoi vous?

L1 - _C Y avait un problème... _D justement à cause des licenciements. _E Comme j'étais délégué des employés, _F je me suis retrouvé en tête de liste. Voilà!" (M II).

Cette séquence est un échange, par conséquent le premier acte de langage qui la compose aura une valeur illocutoire, directe ou dérivée, de demande d'explication ou de demande de justification. Afin de simplifier l'analyse de (26), les actes A et B peuvent être réunis en une seule occurrence paraphrasable par:

L1 - " _A Pourquoi étiez-vous dans les 30% de licenciés?"

Acte A': Cette occurrence *pose l'implication*, volontaire ou non, du sujet Interpellé dans l'action dont il est question, indiquant ainsi la valeur illocutoire de demande de *justification* de cette occurrence. L'enjeu de l'énonciation de A' est alors d'amener L2 à fournir cette justification.

Acte C/D: Ces deux actes forment une séquence-explicative¹⁶⁾ Insérée dans la séquence (26). Elle est composée d'actes de langage qui ont, pour le premier, une valeur illocutoire d'observation (aucune implication quelconque du sujet énonciateur n'y est repérable) et pour le second, une valeur interactive d'explication (marquée

par "à cause de ") déterminée par la relation qu'il entretient avec le premier acte de langage; ce deuxième acte de langage a également une valeur illocutoire d'observation.

Actes E/F: l'ordre séquentiel est inversé par l'énonciateur: l'objet-cause est énoncé avant l'objet-thème et la séquence E/F peut être paraphrasée par: "je me suis retrouvé en tête de liste parce que j'étais délégué des employés".

Acte E: valeur illocutoire d'observation: le sujet énonciateur y est posé comme patient (ici par l'utilisation de la voie moyenne) de l'action "licenciement", de l'action *des autres* (ceux qui licencient).

Acte F: valeur illocutoire *d'assertion*: le sujet énonciateur a une position d'agent: il est responsable de l'action "être délégué". Cette inversion de l'ordre séquentiel permet à l'énonciateur de présenter l'objet-thème (son licenciement) comme conséquence de l'objet-cause (son action syndicale).

L'énonciation L2 produit alors un *effet explicatif à propos de l'objet "à justifier"* (son licenciement), et cela malgré, mais aussi en partie grâce à, la valeur illocutoire du premier acte de langage (A') de la séquence (26) (cf. p. 31). L'action de l'énonciateur devient observable, et on peut par conséquent en rendre compte par une cause; c'est en tant qu'il est mis par l'énonciateur en position d'agent que l'objet-thème du discours (l'action des autres) devient *potentiellement justifiable*. L'effet produit par l'énonciation de L2 est alors quelque peu différent de ce qu'il était en (25): en rendant explicable une action dont il a été l'agent (et qu'il devrait par conséquent justifier), il impose un *point de vue* (en l'occurrence le sien) sur l'action des autres (les patrons): pour pouvoir implicitement qualifier celle-ci d'injuste, ce qu'il fait en E/F, il doit d'abord "ramener" cette action dans la sphère de ce qui peut/doit être *justifié*, lui enlevant ainsi discursivement son statut de fait pour le remplacer par celui "fait par".

Or, ces deux effets (explicatif pour (25), explicatif-"déjustificatif" pour (26)), obtenus par transformation des positions du sujet

Séquence JUSTIFICATIVE :

Acte X: "pourquoi p" Acte Y : "parce que q"
pp1 |-----|
l'objet-thème du discours est un fait \Rightarrow on parle dans un horizon
de *vraisemblance*.

pp2 |-----|
l'objet-thème du discours est distant d'un "point": de la norme
avec laquelle on le compare \Rightarrow on parle dans un horizon de *compa-*
raison.

Ces présupposés sont "mis en action" par l'énonciation du premier acte de langage de la séquence et ont pour enjeu de *conditionner l'énonciation du second*. Cependant, le pp1 et le pp2 ne conditionnent pas l'énonciation suivante de la même manière.

L'action du pp1 est de maintenir l'acte ou le macro-acte de langage à valeur interactive ou justificative dans un horizon de vraisemblance; ce faisant, cette vraisemblance concerne l'objet-cause q, et non l'acte de langage Y par lequel cet objet-cause est énoncé. Elle n'est pas "la vérité" de la proposition p au sens où l'entend le Groupe $\lambda-1$: elle est une "*vérité pour*" le sujet qui énonce l'acte X, c'est-à-dire *dépendante de "qui" et de "où" elle est énoncée*. Par conséquent la vraisemblance n'est pas une condition nécessaire à priori de l'accomplissement d'un acte de langage explicatif, mais un implicite engagé dans le discours par le *seul locuteur responsable* du premier acte de langage d'une séquence explicative ou justificative.

L'action du pp2, elle, vise à circonvenir l'acte de langage Y au cours duquel l'objet-cause est énoncé: pour être approprié un acte de langage à valeur interactive justificative doit non seulement fournir une cause vraisemblable pour l'interlocuteur et pour l'objet-thème p, mais rapprocher ce dernier d'une norme: cette cause doit légitimer p.

Ce qui est présupposé, dès lors qu'un énonciateur accomplit un acte X d'assertion ou de demande de justification (lorsque l'objet-thème est une action) n'est pas la vérité d'un dire, ainsi que l'affirme Aston, mais la distance entre cet objet-thème et un "justement fait".

Remarque: cette distance présupposée par l'acte X peut effectivement concerner un *dire* dans le cas des séquences de type I. Ces séquences étant obligatoirement énoncées par un seul locuteur, l'action du pp2 est alors moins forte que dans les séquences du type II, en ce sens qu'elle ne circonviert pas *le discours de "l'autre"*. }

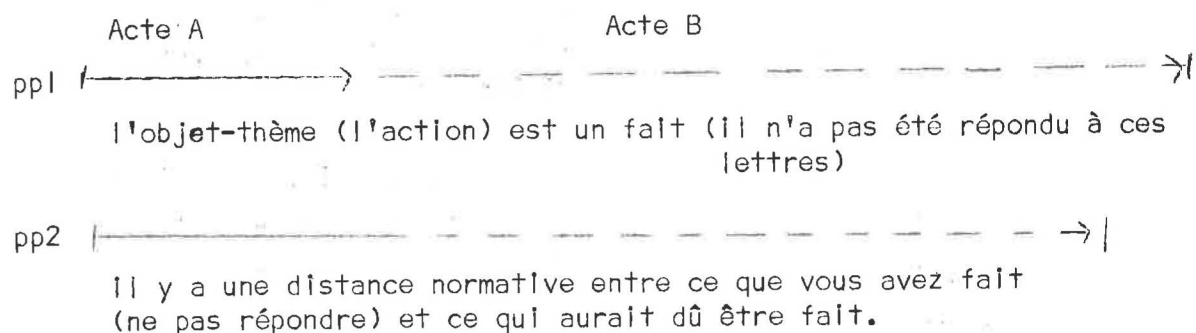
L'horizon discursif de comparaison dans lequel le pp2 place les séquences justificatives permet de rendre compte du fait que le premier des actes (ou macro-actes) de langage dont elles sont composées comporte (toujours dans le cas où l'objet-thème du discours est une action) une nuance de reproche quant à ce qui a été fait ou ce qui n'a pas été fait.

10.2 Illustration. Reprenons l'un des exemples du § 4.

(27) L1 - " ^APourquoi est-ce que vous n'avez jamais répondu à ces lettres?"

L2 - _BJe ne les ai jamais reçues". (JA 44)

L'acte A de cette séquence (formellement dialogale) a une valeur illocutoire littérale de demande de justification. L'acte de demande est indiqué par l'emploi d'un marqueur de force illocutionnaire, le mode interrogatif; l'acte de "demande d'information quant à la cause de" est marqué par un "pourquoi"; et la valeur de "demande de justification" de cet acte de langage est due à l'implication du sujet interpellé dans l'action "ne pas répondre aux lettres", implication *posée* par l'énonciation de A. Les deux présupposés engagés par l'énonciation de cet acte A peuvent être représentés de la manière suivante:



L'acte B fournit une réponse au cours de laquelle le sujet énonciateur opère une transformation de sa position: il n'est plus l'agent de l'action "répondre (ou non) à des lettres", mais le patient de l'action "re-

Les actes C et D fournissent des réponses mais la *relation interactive* qui s'établit entre ces actes et l'acte A est une relation de *réfutation*¹⁸⁾ et non plus de justification. En E, c'est la valeur illocutoire de l'acte A, donc le "droit" qu'a L1 d'énoncer cet acte et la position d'autorité qu'il occupe par rapport à L2, qui sont contestés dans une réponse qui n'a plus rien d'explicatif ou de justificatif.

En (27), le pp1 et le pp2 sont donc conservés tout au long des actes A et B, l'action sur l'acte B engagée par le premier pp2 étant simplement rendue nulle (et non pas contestée) par L2.

Dans l'exemple (27), l'énonciation B a donc deux effets:

- a) sur les deux interlocuteurs: elle rapproche le comportement de L2 d'une norme, et ce faisant reconnaît le discours de L1 (l'acte A) comme habilité à être l'expression de cette norme;
- b) sur la potentialité discursive de L2: l'acte B (valeur interactive) se soustrait partiellement à sa subordination au discours de L1 (A a une valeur illocutoire). Le comportement de L2, ramené par celui-ci au cours de l'acte B dans le domaine des faits, en tant qu'il est le résultat de l'action d'un autre, a potentiellement une valeur subordonnante, pour le discours (éventuel) d'un autre absent de la situation de communication.

10.3 Les implicites dans les exemples (25) et (26). Les effets obtenus dans les séquences (25) et (26) par les actes de langage B (à valeur interactive) sont explicables si l'on tient compte du rôle que le niveau présuppositionnel dans ces séquences.

Dans la séquence (25), le sujet énonciateur se pose dans l'acte B comme objet d'un agent "maladie": ce n'est plus son comportement irresponsable qui *doit être justifié*, du moment qu'il est le résultat de l'action de quelque chose. La mise à distance de ce comportement, enclenchée dans l'acte A par le pp2, ne concerne plus l'énonciateur, mais l'action de l'agent "maladie". Quant à la séquence (26), les mises en rapport des présupposés engagés par l'acte A produisent un effet dont la description est semblable à celle de l'effet de la séquence (27), avec cette différence que L2 n'est pas obligé d'y transformer le terme par lequel l'action est désignée: l'action "licencement" peut être entendue passivement

ou activement, alors qu'en (27), l'action "envoi de lettres" doit être transformée par l'énonciateur en action "réception de lettres".

II. Pr é s u p p o s é s "l i n g u i s t i q u e" e t "d i s c u r s i f"

Dans le corpus, un très grand nombre d'occurrence perçues intuitivement comme des justifications sont des actes de langage à valeur interactive qui "interagissent" avec des demandes *d'information binaires*:

(28) L1- "A Ce ne te gêne pas de lui mentir comme ça?

L2- B "Ça fait partie du métier." (JA 27)

(29) L1- "A Vous avez mal aux yeux?

L2- B "C'est le soleil". (JA 23)

(30) L1- "A Personne n'a pensé à aller dans son bureau ce matin?

L2- B "Le matin, personne ne rentre avant lui dans son bureau".
(M 15)

(31) L1- "A Ça va pas?

L2- B "Mal à la tête". (MFM 44)

Dans les échanges (28) à (31), l'énonciateur de l'acte B accomplit un acte de justification d'un "acte de langage implicite": la réponse confirmative/infirmitative requise par l'énonciation de l'acte A, celle-ci pouvant se combiner avec la réitération du contenu propositionnel de l'acte A:

(28') L1 - "A Ça ne te gêne pas de lui mentir comme ça?

L2 - B *non*, ça ne me gêne pas (parce que)...

oui, ça me gêne (parce que)...

Les actes A des échanges (28)-(32) peuvent être considérés comme des demandes de justification *indirectes*. Le locuteur qui accomplit une telle demande de justification peut le faire en raison d'une maxime de politesse: Il est plus *poli* ou moins *menaçant* de demander littéralement à quelqu'un de répondre oui ou non que de lui demander littéralement de se justifier. Il reste à déterminer comment il se fait qu'une demande d'information binaire puisse être interprétée par celui à qui elle est adressée comme une demande de justification; en d'autres termes, quels sont les éléments donnés soit dans sa forme même, soit par le contexte dans lequel elle est

énoncée, qui permettent de l'identifier comme telle.

Remarque. Cette interprétation des occurrences A est possible (pour l'analyste) par la réaction de L2 (qui justifie). Autrement dit, les occurrences A ont potentiellement cette valeur, parmi d'autres, et c'est celle-là qui a été reconnue comme effective par L2. Ces occurrences peuvent également avoir été produites dans le but d'obtenir une réponse confirmative ou infirmative... dans ce cas également seule la *réponse* permet de trancher!

11.1 Présumé linguistique. Une demande de justification explicite ou implicite engage un ppl qui doit être *conservé* par l'interlocuteur dans sa réponse, afin que celle-ci ait la valeur interactive adéquate. Autrement dit, lorsque la séquence est un *échange*, ce ppl qui présume que l'objet-thème de l'acte A est un fait, est l'objet d'un enjeu: devant être conservé, il doit d'abord être reconnu comme rendant effectivement compte d'une situation réelle; et ceci n'est pas évident, étant donné qu'une demande de justification *pose* la responsabilité du sujet interpellé quant à l'action qui est le thème du discours.

Or si les actes A, dans les exemples ci-dessus, peuvent être produits et/ou perçus comme des demandes de justification, c'est que ce ppl fait partie de l'acte à valeur illocutoire de demande de justification (ou de demande d'explication); autrement dit, il y a *dans* un acte à valeur illocutoire de demande d'explication un "oui-ou-non?", un "c'est vrai-ou c'est pas vrai?", et c'est pourquoi j'ai parlé de présumé *linguistique*: les actes A dans les exemples ci-dessus, sont en partie l'expression de ce "oui-ou-non", c'est-à-dire l'expression de l'enjeu dont fait l'objet ce ppl.

Soit l'exemple (31): l'énonciateur de l'acte A accomplit pré-suppositionnellement au cours de cet acte l'affirmation d'un constat: "Il y a quelque chose qui ne va pas", et pose la responsabilité du sujet interpellé quant au thème du discours (*posé* contestable et effectivement contesté puisque dans la réponse du sujet interpellé se pose comme patient de l'action "faire mal à la tête" ou de "l'agent migraine"). La "binarité" de la question exprime alors l'enjeu dont ce constat fait l'objet: l'interlocuteur doit confirmer, ou pour le moins ne pas infirmer explicite-

ment ce ppl: dans ce cas, la réponse peut être justificative. Une infirmation explicite de ce ppl, par contre, détermine pour la réponse une valeur *interactive qui n'est pas justificative*: "ça va très bien".

Le "oui/non", implicite dans les occurrences B des exemples (28)-(29), est alors justifié en tant qu'il réfère au ppl enclanché par les actes A.

Remarque: La confirmation du ppl peut également être marquée par la répétition du contenu propositionnel en p, dans une séquence justificative du type p parce que q, lorsque pourquoi p a été explicitement effectué.

Dans le cas d'une séquence exclusivement explicative, le ppl fait également l'objet d'un enjeu; mais son action sur le discours de l'autre est moins menaçante en ce qu'il n'a jamais valeur d'*aveu*, l'objet-thème du discours *n'étant pasposable* dans un rapport de participation ou de responsabilité avec le sujet interpellé.

11.2 Présumé discursif. Reprenons l'exemple (28). L'énonciation de l'acte A engage le ppl: "il y a ^{/eu} mensonge" et pose la responsabilité du sujet interpellé quant à l'action "mentir à".

Dans cette séquence, le pp2 (mise à distance de ce qui a été fait: "mentir à", d'avec une norme: "ça ne se fait pas de mentir", est également repérable dans l'acte A ("ça ne te gêne pas de mentir?"). Dans les exemples suivants, par contre, il est absent des actes A, mais restitué par l'interlocuteur à qui ceux-ci s'adressent; c'est à partir de la *situation de discours*, et de la perception qu'il a de celle-ci, qu'il "déduit" ce pp2. On peut tenter de rendre compte de cette "déduction" de L2, dans (29) par exemple par:

"J'ai cligné des yeux or,
on ne cligne pas des yeux pour rien, donc mon comportement est présumé déviant par l'énonciateur de l'acte A que je perçois comme une demande de justification, en conséquence, je vais fournir une "raison" à ce comportement: je ne cligne pas des yeux pour rien mais parce que..."

Ce pp2 n'étant que rarement repérable dans l'énonciation de l'acte A à valeur illocutoire (l'exemple (28) est une exception dans notre

corpus), je l'ai par conséquent appelé présupposé *discursif*¹⁹⁾ (cf. p. 24)

11.3 Remarques à propos de la séquence reconstruite (28').

Dans cette séquence, la réitération du repère du pp2 dans l'acte B n'est pas la reconnaissance de ce pp2, mais *celle du pp1*: "ça ne me gêne pas" peut être paraphrasé par "je lui mens parce que..."

L'action du pp2 n'est pas d'obtenir de l'interlocuteur qu'il confirme par son discours le caractère de fait de l'objet-thème, mais qu'il réduise la distance entre cet objet-thème et une norme, ce que fait L2 en B: transformant sa position, et de ce fait déplaçant le lieu discursif où s'engage le pp2, il n'est plus l'agent de l'action "mentir à" mais le patient de l'agent "métier qui fait mentir". Son comportement n'est plus alors à justifier, mais en tant qu'il est observable, potentiellement explicable.

L'acte C de (28'), par contre, n'accomplit plus une justification de l'objet-thème de A s'il est énoncé tel quel:

"(28')_C "Oui, ça me gêne parce que ça fait partie de mon métier."

La distance entre l'objet-thème et une norme implicite engagée présuppositionnellement par l'acte A est confirmée; l'action de ce pp2 sur le discours de l'interlocuteur est par conséquent rendue nulle par celui-ci: il n'est plus en position "de devoir se justifier"; et, de fait, ce qu'il justifie en D n'est pas son action, mais un jugement qu'il porte sur l'agent "métier qui fait mentir", ou à la rigueur un regret parce qu'il ne ment pas de son propre chef, mais que le mensonge comme pratique lui est imposé.

Supposons la *raison* invoquée par L2 différente:

(28') L2 - "Oui, (ça me gêne parce que) _E devant lui je me sens mal à l'aise".

La séquence E/F n'entretient pas *avec l'acte A* relation interactive justificative: L2 a interprété l'acte A selon l'une de ses autres valeurs illocutoires possibles; c'est la valeur littérale de demande de confirmation (ou d'infirmité) qui a été reconnue comme effective et qui détermine la valeur de l'acte E. Le "ça ne me gêne pas" ne fonctionne pas pour L2 comme repère du pp2 engagé par un acte de langage à valeur illocutoire de demande de confirmation. Cet objet-thème étant un état de

L2 ("être gêné ou ne pas être gêné"), Il a pour origine une action de L2 ("mentir à", et l'acte F établit la *conséquence* de cette origine.

12. En guise de conclusions . . .

Ce premier survol d'un ensemble d'actes de langage explicatifs a permis de repérer trois niveaux qui participent à la production de la valeur dominante d'une séquence:

a) *Ce qui est fait dans/par un discours explicatif.*

On peut rendre compte de ce niveau en termes de *valeurs illocutoires* d'actes de langage (demande d'explication/de justification; observation/assertion, etc.) et de *relations* entre actes de langage (relation interactive d'explication/de justification).

La définition discursive des séquences explicatives-justificatives en termes de *relations* est le corrélat d'une propriété fondamentale de ces séquences: de par leur caractère intrinsèquement dialogal elles réfèrent toujours, que cette référence soit marquée formellement ou non, à une situation d'interlocution.

b) *Ce qui est impliqué dans/par ces actes de langage.*

Le(s) pp. engagé(s) par l'énonciation du premier acte de langage (ou macro-acte) joue(nt) un rôle d'invariant(s): ils doivent être maintenus tout au long de la séquence, que celle-ci soit un échange ou non.

Bien que ces présupposés ne puissent être contestés ou remis en question sans aussitôt modifier la relation interactive entre les actes de la séquence, le *lieu discursif* d'où ils s'engagent peut être déplacé, et ce au moyen de transformations d'objets opérées par l'énonciateur.

Ce déplacement n'affecte pas le type d'action du présupposé: ce qu'il touche est l'objet de cette action (le discours de *quelqu'un*).

c) *Les objets de la communication explicative-justificative*

Les objets de l'explication ou de la justification (l'objet-thème et l'objet-cause) sont posés par et pour des interlocuteurs dans

un rapport causal l'un avec l'autre; ils sont également posés dans un rapport de participation ou d'implication (variable) avec le sujet qui (doit) explique(r).

C'est la transformation de ce dernier rapport (notamment par le passage d'une position d'agent à une position de patient) qui, en transformant le point de vue sur l'objet, permet de faire porter l'action du pp2 sur le discours d'un "autre", marquant ainsi en quelque sorte un "désengagement du sujet"²⁰⁾ par rapport à l'objet-thème.

Un mouvement inverse de celui qu'a pris l'analyse dans ce papier (reconnaissance d'actes de langage → de présupposés → de transformations d'objets) est alors signifiant pour la production d'un micro-discours explicatif: ces objets, et les transformations qu'ils subissent, déplaçant l'origine discursive des présupposés, *déterminent la valeur dominante de la séquence, en marquant la valeur illocutoire (et non plus interactive) du deuxième terme de cette séquence (assertion ou observation).*

Une véritable description des mécanismes par lesquels on produit de l'explicatif ou du justificatif semble donc passer non seulement par la formulation de règles d'adéquation ou de relations pour chacun de ces trois niveaux, mais aussi de règles qui rendent compte des *interférences possibles et des interférences nécessaires entre ces trois niveaux.*

Notes

- 1) In SEARLE (72), p. 69.
- 2) In DUCROT-TODOROV (72), p. 430.
- 3) Cf. M.-J. BOREL (81): "(le genre explicatif c.w.) exige un contrôle de la signification interactionnelle tendant à éliminer celle-ci au profit de la signification cognitive". (p. 42)
- 4) Citons à titre d'exemple:
GORDON D. & LAKOFF G. (73): Postulats de conversation.
SEARLE J. (75): Indirect Speech Acts
ANSCOMBRE J.-C. (77): La problématique de l'illocutoire dérivé.
LAKOFF R. (77): What you can do with words: Politeness, Pragmatics and Performatives.
GRICE H.P. (79): Logique et conversation.
Ainsi que pour les solutions "grammaticales", notamment l'introduction, dans la structure profonde sémantique ou syntaxique, d'un prédicat performatif dominant, déterminant la valeur d'un acte de langage lorsque celle-ci n'est pas représentée dans la structure de surface, SADOCK (74): Toward a linguistic Theory of Speech Acts.
- 5) Il est évident que cette distinction est nécessaire et pertinente lorsqu'il s'agit de rendre compte d'une énonciation telle que (3') Li-"Est-ce que ça ne serait pas parce qu'il a neigé cette nuit?" où l'acte de langage accompli a une valeur littérale de demande (binaire) et une valeur dérivée d'explication; cette explication énoncée sur un mode indirect peut être décrite comme étant le fait d'un locuteur respectant une maxime de politesse: expliquant par une question qui demande confirmation (ou infirmation) de la part de l'interlocuteur, il fait "participer" celui-ci à l'apport de l'information nouvelle.
- 6) Il s'agit de l'article du Groupe λ-1 (75): Car, parce que, puisque.
- 7) Voir également à ce propos les critiques de M.-J. Borel in M.-J. BOREL (81).
- 8) In Cahiers de linguistique française 1 (80), AUCLIN A. / ZENONE A. établissent une différence entre valeurs et fonctions (illocutoires et interactives) d'un acte de langage, pour rendre compte du fait qu'il peut y avoir "plusieurs caractérisations illocutoires possibles d'un acte de langage, et qu'une seule est effective à l'intérieur du co-texte où l'acte apparaît; (et) qu'il peut y avoir non-correspondance entre sens intentionné et sens interprété. (...) Par valeurs illocutoires nous entendons les interprétations potentielles d'une occurrence (...) par fonction nous entendons la relation actuelle et unique d'une occurrence avec un autre constituant à l'intérieur de la séquence discursive." (pp. 27-28) Je n'ai pas utilisé cette distinction pour une raison pratique: le modèle théorique qui lui fait suite (voir dans le même cahier MOESCHLER/AUCLIN/ZENONE, pp. 42-53) ne permet pas de rendre compte des relations interactives explicatives, ne serait-ce que parce qu'une fonction interactive obéit selon les auteurs, et entre autres conditions, à une condition ("thématique"; celle-ci n'est pas pertinente dans le cas de relations explicatives, le lien entre "explicandum" et "explicans" n'étant pas thématique.

9) Il s'agit des films dont les scénarii ont paru dans les numéros 108, 180, 133, 169, 170 du mensuel Avant-Scène cinéma:

"La meilleure façon de marcher"	(MILLER)	(MFM)
"Mado"	(SAUTET)	(M)
"Family Life"	(LOACH)	(FL)
"Main basse sur la ville"	(ROSI)	(MBSV)
"Le juge et l'assassin"	(TAVERNIER)	(JA)

Les chiffres qui figurent à la suite des initiales du film, dans les exemples, renvoient aux pages du mensuel: les indications L1, L2, L3 etc. marquent les prises de paroles de locuteurs différents; les indices A, B, C, etc. indiquent l'accomplissement d'une occurrence ou d'un acte de langage minimal (cf. p. 10).

L'un des avantages d'un tel corpus est qu'il fournit des paroles qui doivent être dites, et dont l'énonciation participe à l'élaboration d'une signification parallèlement à d'autres systèmes de signes (les signes visuels notamment). De ce fait, l'information transmise ne l'est pas uniquement par le langage, et les fragments retenus de ce corpus s'approcheront, plus que ne le ferait des dialogues écrits, des actes de langage explicatifs tels qu'ils sont réalisés dans la pratique quotidienne du langage.

- 10) Certaines de ces séquences (de type 1, voir p. 22) ont une valeur dominante non pas explicative ou justificative, mais "exercitive". Dans ces séquences de type 1, seul le deuxième acte de langage a valeur justificative.
- 11) Pour une analyse des conditions de production et de recevabilité des discours explicatifs, voir M. EBEL (81).
- 12) Je traduis "statement" par "déclaration" (pp. 176-177).
- 13) Cette distinction m'a été suggérée par celle établie par Ducrot (in DUCROT (80), p. 43) entre le locuteur et l'allocutaire d'un acte de langage (celui qui dit une parole et celui à qui cette parole est dite) d'une part, et l'énonciateur (le responsable de l'acte) et le patient (celui à qui cet acte s'adresse) d'un acte de langage d'autre part.
- 14) A nouveau, et ainsi que cela se passait pour l'exemple (2) p. 4 une interprétation consécutive de (15) B est possible. (Cette double possibilité semble concerner les justifications d'opinion vs de jugements (voir l'exemple (28') p. 32).
- 15) Cf. M.-J. BOREL (in M.-J. BOREL (81), p. 65) "la reconnaissance des positions du sujet (témoins ou agent cw.) guide l'identification d'une explication vs d'une justification, et la schématisation d'une position de témoin est une des caractéristiques de la rhétorique de l'explication."
- 16) C'est même la seule séquence exclusivement explicative parmi les fragments fournis par le corpus; or, s'il est vrai qu'il doit sa valeur à une relation interactive dont le premier terme est une observation, cette valeur est également due au fait que le deuxième terme de la relation a aussi une valeur d'observation. Autrement dit, la troisième remarque formulée à propos des critères distinctifs du Groupe A-1 (cf. ici même p. 8) s'applique également aux formules pro-

posées par Aston: une séquence n'est pas explicative uniquement en raison de la relation interactive qui s'établit entre des actes de langage dont le premier a une valeur déterminée, la valeur du deuxième acte entre en considération: tout acte de langage qui est terme d'une relation interactive d'explication n'est pas forcément "explicatif".

Il semble que des séquences telles que celles formées par les actes C/D dans l'exemple (26) aient, lorsqu'elles sont insérées dans un macro-acte de langage, une fonction semblable à celle des marqueurs factifs d'Aston (cf, ici p. 15) et qu'elles conditionnent la valeur du macro-acte, étant en quelque sorte alors des "surséquences".

- 17) Ces termes sont entendus dans le sens que leur donne Ducrot (in DUCROT (72)) qui distingue deux sortes d'implicites: l'implicite linguistique (la présupposition) qui a valeur illocutoire, et l'implicite discursif; qui peut être fondé sur l'énonciation ou sur l'énoncé; l'implicite linguistique est un élément de signification non formulé mais immédiatement présupposé dans l'énoncé, par la forme linguistique de celui-ci, alors que l'implicite discursif est un élément de signification que l'interlocuteur restitue à partir de l'énoncé et des circonstances de son énonciation. Le terme d'"Invariant" (linguistique ou discursif) est avancé par Flahaut (78).
- 18) Pour une analyse des relations interactives de réfutation, voir MOESCHLER J. (79).
- 19) Pour Ducrot (72) l'implicite discursif n'a pas valeur illocutoire, contrairement à la présupposition (l'implicite linguistique) qui elle a valeur illocutionnaire; Flahaut (79) conteste cette thèse: selon lui, l'implicite discursif a valeur illocutoire en ce sens qu'il impose (dans le cas d'un schéma discursif question-réponse par exemple) à l'interlocuteur de répondre d'une certaine manière. Ce que l'on peut observer dans le cas des actes explicatifs semble montrer que ces deux implicites agissent illocutoirement à des niveaux différents, l'un au niveau de l'ensemble des réponses possibles qu'il détermine (conjointement avec le posé) pour l'interlocuteur, (cette action est celle du pp1 l'autre niveau d'une possibilité de réponse de l'interlocuteur (cette action est celle du pp2, qui impose à l'interlocuteur de répondre "en justifiant").
- 20) Pour cette notion de "désengagement" voir M.-J. BOREL (81).

BIBLIOGRAPHIE: ouvrages cités

- ASTON G. (77) "Comprehending values: Aspects of the Structure of Argumentative Discourse", Studi Italiani di linguistica teorica ed applicata, VI/3, 465-509.
- AUCLIN A. & ZENONE A. (80) "Conversations, actions, actes de langage, éléments d'un système d'analyse". Université de Genève, Cahiers de Linguistique Française, no 1, 6-41.
- AUCLIN A., MOESCHLER J. & ZENONE A. (80) "Illocution et interactivité: préliminaires à une analyse fonctionnelle des actes de langage en séquences". Université de Genève, Cahiers de Linguistique française, no 1, 42-53.
- AUSTIN J. (70) Quand dire c'est faire. Paris, Seuil,
- AVANT-SCENE: CINEMA nos 108, 133, 169, 170, 180.
- BOREL M.-J.: "Donner des raisons, un genre de discours, l'explication", Revue Européenne des Sciences sociales, T. XIX, no 56, 37-68.
- DUCROT O. (72) Dire et ne pas dire. Paris, Hermann.
- (80) Les mots du discours. Paris, Ed. de Minuit.
- DUCROT O. & TOBOROV Z. (72) Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage. Paris, Seuil.
- EBEL M. (81) "L'explication comme fait de discours", Revue Européenne des Sciences sociales, T. XIX, no 56, 15-36.
- FLAHAUT F. (79) La parole intermédiaire. Paris, Seuil.
- GORDON D., LAKOFF G. (73) "Postulats de conversations", Langages, 30, 32-55.
- GRICE H.P. (79) "Logique et conversation", Communications 30, 57-72.
- GROUPE λ-1 (75) "Car, parce que, puisque", Revue Romane, 10, 248-280.
- LAKOFF R. (77) "What you can do with words: Politeness, Pragmatics and Performatives, In: Rogers, Wall, Murphy (eds) Proceedings of the Texas Conference of Performatives, Presuppositions, and Implicatures. Arlington, Center for Applied Linguistics, 78-105.
- LYONS J. (76) Lecture course on Semantics. Edinburgh University, Dept of Linguistics.
- MOESCHLER J. (79) "Approche d'un acte de discours: la réfutation dans le débat télévisé Giscard-Mitterrand (1974)" In Comment contrôler le discours Interaction et réfutation dans le débat Giscard-Mitterrand (1974). Université de Neuchâtel, Travaux du Centre de Recherches sémiologiques, no 35, 1-54.

- ROULET E. (76) "Essai de classements syntaxique et sémantique des verbes potentiellement performatifs du français". Colloque de Montréal de Syntaxe et de Sémantique du Français.
- SADOCK J.M. (74) Toward a Linguistic Theory of Speech Acts. New-York, Academic Press.
- SEARLE J. (72) Les actes de langage. Paris, Hermann.
- (75) "Indirect Speech Acts" in Cole/Murray (eds): Syntax and Semantics III: Speech Acts. New York Academic Press, 59-82.
- SPENGLER N. de (80) "Première approche des marqueurs d'Interactivité". Université de Genève, Cahiers de Linguistique française, no 1, 128-148.

O u v r a g e s d e r é f é r e n c e s :

- Travaux du Centre de Recherches sémiologiques (ouvrage collectif)
Quelques réflexions sur l'explication. Université de Neuchâtel, no 36, fév. 80.
- Revue Européenne des Sciences Sociales (ouvrage collectif)
L'explication. Approche sémiologique. Genève, Droz, T. XIX, 1981, no 55.

